



L'IFSTTAR : un EPST sans réflexion scientifique et stratégique

Le regroupement de deux EPST, le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC) d'une part, et l'Institut National de la Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) d'autre part, a été officiellement décidé le 15 mars 2010 sur la base de « *la volonté commune de nos deux ministères (ndlr : le MEDDTL¹ et le MESR²) et des établissements de mieux traiter les sujets de recherche qui sont au croisement des compétences du LCPC et de l'INRETS, qui prennent de plus en plus d'importance dans les agendas stratégiques de recherche nationaux et européens...* ».

Ainsi, sur la base de critères prioritairement scientifiques et stratégiques, le LCPC et l'INRETS ont fusionné le 1^{er} janvier 2011 pour donner naissance à l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR).

Où en est la science à l'IFSTTAR 11 mois après sa création ?

Si des séminaires de « connaissance réciproque » ont bien été organisés en 2011, **aucune concertation** sur la réflexion scientifique et stratégique de l'IFSTTAR n'a été organisée avec les personnels ou avec leurs représentants. Le point d'orgue de cette constatation culmine dans le fait que le Conseil Scientifique de l'IFSTTAR, qui doit se réunir au moins 2 fois par an ne se réunira sans doute pas du tout en 2011 faute d'avoir été constitué par le MEDDTL et le MESR.

Ce risque de manque de dialogue social dans la construction de l'Ifsttar avait été pourtant pointé par un avis émis par le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie. De leur côté, les représentants du personnel ont plusieurs fois souligné et se sont inquiétés, y compris au dernier Conseil d'Administration du 14 octobre 2011, de l'absence de Conseil Scientifique. En vain !

De ce fait, le Conseil d'Administration de l'IFSTTAR prend des décisions qui impacteront profondément la politique scientifique, technique et stratégique de l'institut ainsi que la vie tant professionnelle que personnelle de ses agents, sans concertation préalable et sans l'avis éclairé de son instance de réflexion scientifique et stratégique qu'est le Conseil Scientifique.

La Cfdt, la CGT, FO, SUD Recherche EPST et l'UNSA dénoncent l'absence de dialogue social à l'IFSTTAR et une vision purement administrative de la science.

Ils demandent la constitution et une première réunion du Conseil Scientifique dans les plus brefs délais et exigent que les personnels soient largement associés à la réflexion scientifique et stratégique de leur institut, institut qu'ils contribuent à faire rayonner en France, en Europe et à l'International.

1 MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

2 MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche